

## **2012-UNAT-205, Marsh**

### Décisions du TANU ou du TCNU

Le Secrétaire général a fait appel et M. Marsh a déposé un appel à l'appel, contestant la légalité du processus d'entrevue et le prix de la rémunération. En ce qui concerne le premier numéro, Unat a constaté que les dossiers montraient une procédure appropriée et professionnelle lors des entretiens et que le rapport de ses résultats était basé sur des évaluations objectivement motivées, et M. Marsh a reçu la considération objective et le traitement égal auquel tous les candidats sont intitulé. En ce qui concerne le deuxième numéro, UNAT a noté que toutes les violations de la régularité ne conduiront pas nécessairement à une indemnité. UNAT a cependant constaté que, dans ce cas, la perte de chance d'être sélectionnée et la perte d'une meilleure chance d'être recommandée ou incluse dans la liste avaient des conséquences importantes et financières et également défavorisé M. Marsh d'une opportunité d'améliorer son statut au sein de l'organisation . Unat a jugé que l'indemnisation de 2 500 euros fixée par undt pour dommages matériels ne constituait pas une erreur en fait ou en loi. L'UNAT a également jugé qu'il n'était pas erroné pour UNT d'accorder une somme forfaitaire de 2 500 euros pour des dommages moraux, car les circonstances particulières de l'affaire ont soutenu la conclusion que M. Marsh a en fait été moralement préjudiciable par l'irrégularité du processus de sélection et son résultat. UNAT a rejeté l'appel et de l'appel croisé et a affirmé le jugement de l'UND.

### Décision Contestée ou Jugement Attaqué

M. Marsh a contesté la décision administrative de ne pas le promouvoir à un poste P-4. UNDT a déterminé qu'il n'y avait pas de défaut dans le processus de sélection en ce qui concerne la composition du comité d'entrevue, mais qu'il était illégal de considérer la candidature de M. Marsh avec une autre demande qui a été soumise après la barre des 30 jours. UNDT a accordé à M. Marsh 2 500 euros pour dommages matériels et la même somme pour les dommages moraux.

## Principe(s) Juridique(s)

Les violations de la procédure régulière, en elles-mêmes, ne justifient pas nécessairement une attribution d'indemnisation; Les indemnités dépendent des dommages subis par l'individu.

## Résultat

Appel rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Marsh

## Entité

ONUDC

## Numéros d'Affaires

2011-209

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

3 Avr 2013

## President Judge

Juge Simón

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compensation

Dommages non pécuniaires (moraux)

Dommages-intérêts pécuniaires (matériels)

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Examen complet et équitable

## Jugements Connexes

UNDT/2011/035

2010-UNAT-042